

## comprendre

### LES NANOMATÉRIAUX

Les nanomatériaux sont des produits chimiques qui peuvent se présenter sous forme de poudre, de liquide ou de gaz.

Ils se caractérisent par une dimension infiniment petite de l'ordre du nanomètre (nm). Pour illustrer, il y a la même différence de taille entre 1nm et une pomme qu'entre une pomme et la Terre.

Les nanomatériaux offrent des propriétés uniques et innovantes.

Ils sont utilisés dans de nombreux secteurs et leurs applications sont diverses : produits de beauté et d'hygiène, médicaments, aliments industriels, peintures, matériaux de construction, vêtements, appareils électroniques ...

## à savoir

Les nanomatériaux peuvent aussi exister dans l'environnement de manière :

- > naturelle (fumée des volcans, embruns marins...)
- > non intentionnelle due à l'activité industrielle ou ménagère (échappement de gaz de voitures, fumées de soudage, grille-pain, four à micro-ondes...).



Santé publique France est l'agence nationale de santé publique. Elle est placée sous la tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé. Santé publique France a pour mission de protéger efficacement la santé des populations. Une mission qui s'articule autour de trois axes majeurs : anticiper, comprendre, agir.

### EpiNano

#### EN SAVOIR PLUS

Santé publique France / DST - Equipe EpiNano  
12, rue du Val d'Osne / 94415 Saint-Maurice Cedex

01 41 79 67 00 (Standard)

epinano@santepubliquefrance.fr

<http://invs.santepubliquefrance.fr/epinano>



## EpiNano

# ENQUÊTE NATIONALE SUR LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS EXPOSÉS AUX NANOMATÉRIAUX

VOTRE  
PARTICIPATION  
EST  
IMPORTANTE

EpiNano

## UNE ENQUÊTE NATIONALE

EpiNano est une enquête nationale mise en place par Santé publique France en lien avec le ministère du Travail.

Il s'agit de constituer et suivre au fil des années un grand groupe de travailleurs de tous secteurs industriels.

**L'OBJECTIF EST DE RECHERCHER L'EXISTENCE OU L'ABSENCE D'EFFETS SUR LA SANTÉ D'UNE EXPOSITION AUX NANOMATÉRIAUX.**

Sont concernés :

- > les **entreprises** utilisant et/ou produisant intentionnellement des nanomatériaux ;
- > les **travailleurs** des entreprises participantes, dont l'activité professionnelle expose à des poussières ou gouttelettes fines pouvant contenir des nanomatériaux.

**LES TRAVAILLEURS PEUVENT ÊTRE EXPOSÉS AUX NANOMATÉRIAUX PAR VOIE RESPIRATOIRE, ORALE, OU CUTANÉE.**

### à savoir

Le traitement de données mis en œuvre est nécessaire à la réalisation d'une mission d'intérêt public et a été autorisé par la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). La collecte de données relatives à l'identité des travailleurs est indispensable à Santé publique France pour les contacter par courrier et extraire des données complémentaires les concernant auprès d'organismes publics tels l'Insee, l'Assurance maladie et la Cnav.

Sous réserve de l'opposition des travailleurs concernés, ces données seront conservées pendant 20 ans. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés et du règlement général sur la protection des données personnelles\*, les travailleurs, après justification de leur identité, peuvent obtenir communication des informations les concernant auprès de Santé publique France (Equipe projet EpiNano, 12 rue du Val d'Osne 94415 Saint-Maurice Cedex) et, le cas échéant, en demander leur modification, leur effacement ou la limitation de leur traitement. Ils peuvent également s'opposer à la transmission et au traitement des données les concernant lors de l'inclusion en adressant le formulaire de refus à Santé publique France, et au cours de l'étude en s'adressant, après justification de leur identité, à l'adresse mentionnée ci-dessus. Pour plus d'information à ce sujet, vous pouvez contacter l'équipe projet (epinano@santepubliquefrance.fr) ou le délégué à la protection des données (dpo@santepubliquefrance.fr). Les réclamations peuvent être portées auprès de la CNIL.

## UNE ENQUÊTE EN 5 ÉTAPES

### 1. L'entreprise en lien avec le médecin du travail :

- > donne son accord de participation ;
- > transmet les données d'hygiène industrielle à Santé publique France.

### 2. Santé publique France analyse les données d'hygiène industrielle.

Cette analyse permet à l'entreprise d'établir la liste des travailleurs exposés.

### 3. Cette liste est transmise par l'employeur à Santé publique France dans un fichier sécurisé après information des travailleurs.

Ce fichier comprend l'état civil, les coordonnées et l'activité professionnelle des travailleurs exposés.

### 4. Santé publique France adresse un courrier au domicile du travailleur comprenant :

- > une notice d'information ;
- > un questionnaire concernant les informations personnelles et professionnelles ;
- > un formulaire de refus.

Le questionnaire est à retourner par enveloppe prépayée à Santé publique France.

### 5. Santé publique France analyse les données des travailleurs recueillies par questionnaire.

Elles seront complétées par des données disponibles auprès d'organismes publics.

Les travailleurs participants seront recontactés tous les 2 à 3 ans pour la mise à jour des informations.

## L'INTÉRÊT DE L'ENQUÊTE EPINANO

**Les effets pour la santé d'une exposition aux nanomatériaux sont au cœur de recherches partout dans le monde.**

Cette enquête apportera un éclairage sur :

- > les conséquences de l'exposition aux nanomatériaux sur la santé de l'homme ;
- > l'optimisation des mesures de prévention.

**EN ATTENDANT QUE LA SCIENCE PROGRESSE, L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIFS (EPC) ET/OU INDIVIDUELS (EPI) EST RECOMMANDÉE.**

## DES DONNÉES SÉCURISÉES

Santé publique France, seul destinataire des données, dispose d'une procédure sécurisée qui garantit le secret des données et préserve la vie privée des travailleurs.

**QUE LE TRAVAILLEUR PARTICIPE OU PAS, AUCUNE INFORMATION NE SERA TRANSMISE À L'EMPLOYEUR.**